

Paris, lundi 23 Novembre 2015

Création d'une médiation des entreprises

Au cours d'une conférence de presse ce matin, Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique a annoncé la création prochaine d'une « médiation des entreprises ». Pierre PELOUZET, Médiateur national des relations inter-entreprises et chargé par le Ministre de la préfiguration de la nouvelle structure, se réjouit de cette décision qui permettra au dispositif de médiation de prendre à bras le corps le chantier des relations entre entreprises et donneurs d'ordres, tant publics que privés.

Le règlement amiable des différends entre donneurs d'ordres et fournisseurs constitue un vecteur fondamental d'amélioration de la situation économique et notamment de diminution des délais de paiement.

Parce que les conséquences d'un non-respect des engagements contractuels ou du cadre légal ont les mêmes conséquences pour un fournisseur, que le donneur d'ordre soit public ou privé, le Ministre a décidé de **fusionner la médiation inter-entreprises et la médiation des marchés publics en une seule structure : la médiation des entreprises**. Pierre PELOUZET, actuel Médiateur inter-entreprises, est chargé de la préfiguration de cette médiation fusionnée.

Cette fusion permettra d'offrir **un accès unique et simplifié aux entreprises** en matière de médiation des relations clients - fournisseurs. Elle permettra également de propager les bonnes pratiques entre les donneurs d'ordre publics et privés afin de contribuer, notamment, à la diminution des délais de paiement.

A propos de la Médiation Inter-entreprises :

La médiation inter-entreprises, placée auprès du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, a pour vocation d'aider à résoudre tout différend inter-entreprises mais également à rééquilibrer et pérenniser les relations clients-fournisseurs. Elle apporte son soutien aux entreprises qui rencontrent des difficultés contractuelles ou relationnelles avec un partenaire commercial, et ce quel que soit leur taille ou leur secteur d'activité.

Le processus de médiation est gratuit, rapide et totalement confidentiel. Les entreprises peuvent saisir la médiation via le site internet :

www.mediation-interentreprises.fr

Contact presse Médiation Inter-entreprises :

André Piérard - Tél. 01 53 17 87 97 - andre.pierard@finances.gouv.fr